Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290607-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/29/06/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît ***à partir de 19h52***, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuration(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

7- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES - RECTIFICATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 1er juin 2026 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Elle indique qu'à la suite d'un réexamen de cette délibération par nos services, plusieurs erreurs matérielles ont été constatées et nécessitent sa modification.

Madame le Maire rappelle également les dispositions applicables en matière de composition de la commission de contrôle des listes électorales, selon lesquelles « *aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale* ».

Par ailleurs, afin d'assurer le bon fonctionnement de cette instance, il apparaît souhaitable de désigner un suppléant pour chacun des représentants titulaires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290607-DE

Département du MORBIHAN

S'agissant des représentants issus de la deuxième liste, les membres titulaires désignés sont Monsieur Pierre-Marie QUESSEVEUR et Monsieur Éric VATAN. Il a été communiqué les noms des suppléants suivants :

- Monsieur Patrick FRANCHON, suppléant de Monsieur Pierre-Marie QUESSEVEUR
- Madame Annie MARTIN, suppléante de Éric VATAN.

Madame le Maire invite donc le conseil municipal à procéder à la désignation des représentants titulaires et de leurs suppléants pour la première liste, afin de compléter la composition de la commission de contrôle des listes électorales conformément à la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal est aussi appelé à désigner les représentants titulaires et suppléants de la première liste et à approuver la modification de la délibération précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la proposition de liste telle que présentée ci-dessous :

Titulaires		**Suppléants**
• Charlène HÉRY	→	Clément LE HORS
• Gilbert GOACOLOU	→	Hervé DRÉVILLON
• Jean-Philippe LE GUILLOU	→	Gaëlle DUFLEIT
• Pierre-Marie QUESSEVEUR	→	Patrick FRANCHON
• Éric VATAN	→	Annie MARTIN

Fait à Gourin, le 29 juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.

La Maire,
Bérangère FRITZ.